

David Do
Commissaire/Présidente
tlccommissioner@tlc.nyc.gov

Jason Kersten
Communications TLC
press@tlc.nyc.gov

33 Beaver Street
22nd Floor
New York, NY 10004

AVIS : Loi sur les véhicules de livraison au cours de la
période des soins du COVID-19 (Livery Vehicle Recovery Act)
La période de demande de licence est ouverte

À compter du 15 avril 2025, les anciens propriétaires de véhicules de livraison dont les permis ont expiré entre le 7 mars 2020 et le 12 septembre 2022 (pandémie de COVID-19) sont admissibles à demander le rétablissement de leur permis en vertu de la [Loi sur les véhicules de livraison durant COVID-19](#).

Les propriétaires de véhicules admissibles auront jusqu'au 15 avril 2026 pour demander le renouvellement de leur licence. Pour récupérer votre permis, vous devez remplir les conditions suivantes et respecter toutes les restrictions :

Restrictions :

- Si votre permis a été suspendu ou révoqué au moment de son expiration, vous pourriez ne pas être admissible.
- Ces licences seront assorties des mêmes restrictions qu'elles avaient à leur expiration. Par exemple, un permis limité à un véhicule électrique ne peut être renouvelé qu'en tant que véhicule électrique ; et un permis limité à un véhicule accessible en fauteuil roulant ne peut être renouvelé qu'en tant que véhicule accessible en fauteuil roulant.
- Bien que le permis original doive avoir été affilié à une base de véhicule, les licences renouvelées en vertu de la loi peuvent également être affiliées à des bases de voitures types noires et de luxe. Cependant, **elles NE peuvent PAS être transférées vers une base de location à volume élevé (Uber/Lyft).**

Si vous êtes jugé admissible, vous pourrez payer des frais de renouvellement de permis de véhicule et télécharger les documents nécessaires en ligne via LARS et TLCUp.

Pour toute question connexe, veuillez aller sur [la page Web COVID-19 Livery Vehicle Recovery Act](#) de TLC ou envoyer un courriel à licensinginquiries@tlc.nyc.gov